



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : .....14

Présents : .....11

Votants : .....12

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023\_09\_05**

L'an deux mille VINGT TROIS, le 15 septembre à dix-huit heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée.

**Présents :** Mme BRETON Dorothée, Maire, M. BRINGARD Christophe, Mme MATHIEU Julie Adjoint, Mme PIARDET Corinne, M. DELAIRE Claude, M. MAMERT Jean-Michel, M. PIARDET René, M. BOUDOT Vincent, M. LAGARDE Dominique, M. GATINEL Didier, Mme FORESTIER Nathalie

**Absent :** Mme BOUCHE Coraline

**Absents excusés :** Mme BITARD Céline, M. VILAIN Paul (arrivé à 19h15)

**Exclus :**

**Procuration :** Mme BITARD Céline à Mme MATHIEU Julie

**Secrétaire de séance :** Mme MATHIEU Julie

**Objet : travaux du SDEEG : éclairage public COLLEGE INTERIEUR**

Madame le Maire présente le devis concernant le l'éclairage public pour le collège de LUSSAC intérieur, pour un montant de 6 760,58 € TTC, établi par le service technique du SDEEG

Après avoir entendu les explications du maire, les membres de l'assemblée délibérante, autorise, à l'unanimité des présents et représentés, le Maire à signer le devis, et à engager les travaux.

Le Maire,

- \* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- \* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 15 septembre 2023

Le Maire, Dorothée BRETON